

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 4 866 500 francs pour le verdissement de zones à trafic modéré et d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Delphine Wuest.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 avril 2021. La commission s'est réunie les 19 octobre et 9 novembre 2021, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, que la rapporteuse remercie pour son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 866 500 francs, destiné au verdissement de zones à trafic modéré, d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 866 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## **Résumé de la proposition par la rapporteuse**

Dans le cadre du plan stratégique de végétalisation adopté par la Ville de Genève, il s'agit de verdifier et de dégrapper pour planter des arbres en pleine terre, dans les nouvelles zones 20 et les rues piétonnes et lors du renouvellement des enrobés de chaussées et d'entretien des trottoirs; enfin, d'installer de nouveaux abribus végétalisés.

### *Zones 20 et rues piétonnes*

L'objectif est d'aménager de façon transitoire les rues de Fribourg, Chaponnière, du Cendrier et Leschot. Les nombreux espaces libérés lors de la mise en place des mesures piétonnes Covid représentent de réelles opportunités de plantations. Ces espaces seront conçus et installés de manière souple afin qu'ils puissent s'ajuster et s'adapter à l'évolution des exigences futures et tendre vers une transformation en rue jardin, avec dans un premier temps: dégrappage des surfaces goudronnées ou bétonnées afin de les convertir en surfaces perméables ou végétalisées de type extensives, annuelles, vivaces ou arbustives. L'objectif étant d'exploiter la biodiversité, d'utiliser différentes plantes, de favoriser plusieurs strates de végétation pour créer des espaces variés, et planter des arbres là où le sous-sol le permet.

### *Accompagnement de renouvellement des enrobés et de rénovation des trottoirs*

L'objectif est d'accompagner qualitativement des opérations de renouvellement des enrobés et de rénovation des trottoirs, en démarrant là où des conditions optimales sont réunies pour des plantations pérennes (arborées, arbustives, couvrantes, extensives, etc.): sur la rue Agasse, l'avenue de Miremont et l'avenue de Champel.

### *Abribus végétalisés*

Un nouveau modèle sera installé aux arrêts de bus de la rue du Mont-Blanc, de la plaine de Plainpalais, de la place des Alpes, de la place neuve et du quai de la Poste. Ce nouvel abribus propose deux types de toiture: une version totalement végétalisée afin de limiter au minimum la charge thermique et de favoriser la biodiversité en ville, l'autre permettant de récupérer l'eau de pluie et de la distribuer au pied de l'arbre qui traversera son toit. Les deux variantes permettent de limiter la chaleur sous les abribus et de diminuer les îlots de chaleur.

Trois axes pour une Ville plus verte, gage d'une certaine qualité de vie pour les habitant-e-s qui y vivent et les employé-e-s qui y travaillent.

## **Séance du 19 octobre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M<sup>me</sup> Charlotte Malignac, codirectrice du département, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M. Betty rappelle que le contexte climatique nécessite de développer la biodiversité, de restituer de l'eau en sous-sol et de limiter les îlots de chaleur. Si les grands projets précédents comportaient déjà ces différents aspects, des projets plus modestes doivent désormais prendre aussi en compte ces dimensions. Il rappelle que les zones 20 et les zones piétonnes créées durant la pandémie ont permis de libérer de l'espace. Les budgets d'entretien permettent de refaire des chaussées et des trottoirs et certaines surfaces pourraient être reconverties en espaces plantés ou en matériaux perméables. Il ajoute que les rues de Fribourg, Chaponnière et du Cendrier et la rue Leschot sont en l'occurrence concernées, tout comme l'avenue de Champel, l'avenue de Miremont et la rue Agasse en ce qui concerne les renouvellements de revêtements de chaussée. Certains de ces espaces offrent des possibilités de plantation et cette demande de crédit vise à développer la végétalisation. Les projets en lien avec le renouvellement des enrobés permettent également de prendre en compte la dimension végétale. Ainsi, des compléments de végétalisation pourraient être envisagés dans la rue Agasse, par exemple. Par ailleurs, huit sites ont été identifiés pour supporter des abribus végétalisés. Un prototype a été développé, il peut être rallongé avec la possibilité d'y ajouter des arbres qui passeraient à travers la toiture. Enfin, M. Betty termine sur le coût total de la demande de crédit qui est de 4 866 500 francs.

### *Question des commissaires*

Une commissaire remarque que les arbres de la rue Leschot sont en pot; elle demande s'il est question de planter des arbres en pleine terre. Elle souhaite également savoir comment le département imagine la circulation des vélos dans cette rue.

M. Betty répond qu'effectivement il est prévu de planter des arbres en pleine terre, et que ceux de la rue Leschot pourraient également l'être. Concernant les vélos, il explique que cette rue n'est pas un axe majeur pour les cyclistes, ceux-ci devant dès lors respecter les piétons.

Une commissaire remarque que ces rues ne sont pas les seules en zone 20 et qu'il faudrait aussi développer ces projets dans les autres rues en zone 20, comme la rue Pictet-de-Bock qui est particulièrement dangereuse.

M. Betty acquiesce et mentionne que c'est un premier choix. Il ajoute qu'il serait possible de préparer une seconde proposition pour développer cette végétalisation à d'autres rues.

M<sup>me</sup> Malignac signale que pour certaines rues des projets importants sont déjà prévus, mais d'autres rues peuvent effectivement faire l'objet de ce type de projets plus modestes.

La même commissaire demande comment ont été choisis les emplacements des abribus végétalisés.

M. Betty répond que ces lieux ont été déterminés en fonction des abribus devant être remplacés ou modifiés et agrandis.

La commissaire estime qu'il sera nécessaire de dégrapper les lieux de plantation.

M. Betty confirme.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que l'idée est de prévoir des plantations rapidement à des coûts raisonnables.

M. Betty évoque la rue des Délices qui a un îlot central avec des places de stationnement: lorsqu'une camionnette se gare, les Transports publics genevois (TPG) n'arrivent plus à passer. Ces places vont donc être redispesées dans le quartier, ce qui libérera de l'espace pour des plantations.

La présidente rappelle qu'une motion de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis avait été votée pour des projets participatifs de végétalisation.

M. Betty répond que cet aspect peut effectivement être pris en compte dans certains de ces projets.

M<sup>me</sup> Malignac ajoute que ce sujet fait polémique entre les services administratifs concernant l'entretien de ces espaces, leur biodiversité et un accompagnement nécessaire.

Une commissaire déclare que les racines se développeront en sous-sol et demande si ces arbres pourront grandir et développer une canopée assez grande.

M. Betty répond que s'il n'y a pas de réseau souterrain il est possible de prévoir des arbres à fort développement comme à la rue de Fribourg, alors que dans d'autres secteurs il sera nécessaire de prévoir des cépées – végétaux de plusieurs troncs dès leur base.

La même commissaire demande qui se plaint de la taille des abribus.

M. Betty répond que ce sont les usagers.

La commissaire comprend que plus les usagers râlent, plus ils ont de chance d'avoir des abribus végétalisés.

M<sup>me</sup> Malignac mentionne qu'un abribus prototype est installé devant le Muséum d'histoire naturelle (MHN).

Concernant l'avenue de Champel, un commissaire pensait que les chiffres étaient plus importants.

M. Betty répond que le Conseil avait voté un crédit, mais que le projet a ensuite été revu avec le Canton.

Une commissaire demande si les suppressions de places de voitures sont compensées également avec des places pour vélos, qui manquent cruellement.

M. Betty répond que les suppressions sont compensées selon les règles et, si une place est supprimée pour installer des places vélos, il est inutile de la compenser.

M<sup>me</sup> Malignac ajoute que les services essayent de créer un maximum de places vélos.

M. Betty rappelle qu'en 2007 le Conseil municipal a voté une proposition pour financer des épingles à vélos.

M<sup>me</sup> Malignac précise que 500 places vélos ont été créées l'année dernière. Elle ajoute que les vélos-épaves utilisent beaucoup de place.

Selon M. Betty, 632 épaves ont été retirées depuis le 1<sup>er</sup> février 2021. Il ajoute qu'il n'est pas possible de retirer une épave se trouvant sur un domaine privé.

La commissaire demande s'il est possible d'avoir le coût des abribus. Elle aimerait également savoir quelle est la prestation du personnel en faveur des investissements.

M. Betty répond ne pas avoir le prix d'un abribus sur lui.

M<sup>me</sup> Malignac répond que le prix des prestations du personnel correspond au temps passé pour développer les projets.

## **Séance du 9 novembre 2021**

### *Discussion et vote*

Aucune audition supplémentaire n'ayant été souhaitée, la présidente propose de passer au vote et ouvre la discussion.

Une commissaire des Vert-e-s mentionne que son groupe se réjouit de voir des projets de végétalisation se mettre en place rapidement. Elle ajoute avoir bien

entendu que les lieux déterminés étaient pertinents et ne présentaient pas de problème particulier.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe acceptera ce projet pour lutter contre les îlots de chaleur.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que ce projet va dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique même s'il s'agit d'un pas minuscule. Elle ajoute que les explications de M<sup>me</sup> Perler ont été convaincantes et elle espère que d'autres projets iront dans la même direction par la suite.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son parti est sensible aux efforts du département de prévoir de nouveaux aménagements lors de travaux prévus dans une rue.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe soutient également cet objet.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre mentionne que son groupe ne soutient pas cette proposition puisque les abribus végétalisés n'apporteront guère de fraîcheur à la ville et représenteront surtout des frais d'entretien.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que ces mesures gadgets coûteront très cher. Il mentionne être en faveur d'une végétalisation du centre-ville mais il doute, au vu des coûts impliqués, de la pertinence de ce projet. Il ne soutiendra pas ce dernier.

#### *Vote*

La présidente passe au vote de la proposition PR-1452.

Par 12 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 2 PDC, 2 PLR) contre 2 non (MCG, UDC), la proposition PR-1452 est acceptée.